

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 DECEMBRE 2012

- n° 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

"Le règlement du personnel article 5 alinéas 2 et 3 porte sur une répartition équitable des postes entre les femmes et les hommes et sur l'activité à temps partiel. Nous demandons à la Ville de montrer les mesures entreprises pour la mise en œuvre de l'article 5 alinéas 2 et 3 depuis 1998 concernant l'équilibre entre hommes et femmes dans les postes supérieurs de l'administration communale ainsi que les SI. Le Conseil Communal est prié d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes, comme par exemple le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail. Il s'agit de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, tout particulièrement pour les femmes, qui sont sous-représentées dans les postes de cadre. En termes de cible, une valeur d'au moins 35 % de femmes pour les postes de cadres est nécessaire sachant qu'à terme la parité serait l'objectif à atteindre. La proportion de femmes cadres, i.e. en catégorie D et E selon la grille des salaires de l'administration communale est actuellement inférieure à 20 %. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier dans un rapport quelles mesures concrètes il va mettre en œuvre pour arriver à la valeur cible de 35 % de femmes cadres dans l'administration communale.

Selon l'étude du Département fédéral de l'économie effectuée par le Secrétariat d'Etat à l'économie 'Les femmes dans les fonctions dirigeantes : les clés de la réussite' (décembre 2010, p. 15, sous <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02021/04612/index.html?lang=fr>), une plus grande part de femmes parmi les cadres contribue au succès durable de l'entreprise. Cette étude démontre également que les personnes qui bénéficient de conditions de travail flexibles, telles le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail, sont plus satisfaites de leurs conditions de travail, plus productives et restent plus longtemps fidèles à leurs employeuses et employeurs. Ce qui se fait dans des entreprises comme IBM, Raiffeisen, Microsoft et Roche devrait l'être de manière exemplaire dans une administration publique. Des équipes mixtes ne sont pas un acte social, mais une nécessité économique."